De-Odour

Fiche de données de sécurité
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identifiant du produit

De-Odour

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes : désodorisant industriel

Utilisations déconseillées : Utiliser uniquement selon les instructions.

1.3. Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse : Killgerm Chemicals Ltd, Wakefield Road, Ossett, WF5 9AJ
Tél : +44 (0)1924 268 450 **Fax :** +44 (0)1924 265 033 **Email :** technical@killgerm.com

1.4. Numéro de téléphone d'urgence

Numéro de téléphone d'urgence : 01 45 42 59 59 (ORFILA).

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification du mélange conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Aquatic Chronic Cat. 3 H412 : Nocif pour la vie aquatique avec des effets à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Mot signal : Non applicable.
Mentions de danger :
H412 : Nocif pour la vie aquatique avec des effets durables.
Conseils de prudence :
P273 : Éviter le rejet dans l'environnement

2.3. Autres risques

Sans objet.

SECTION 3 : Composition/information sur les ingrédients

3.2 Mélanges

Composants dangereux dans le produit

La formulation de De-Odour ne contient aucune substance classée comme dangereuse, à des concentrations >1% p/p : conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP).

SECTION 4 : Mesures de premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Généralités : Si, pendant ou après l'utilisation/l'exposition, vous commencez à vous sentir mal, consultez un médecin en lui apportant une copie de l'étiquette du produit/de la FDS. Enlever les vêtements et les chaussures contaminés et les laver soigneusement avant de les réutiliser.

Contact avec les yeux : Retirer les lentilles de contact. Rincer abondamment l'œil à l'eau courante en gardant les paupières grandes ouvertes et en protégeant l'œil non affecté (au moins 10 à 15 minutes). Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Contact avec la peau : Laver la zone concernée avec beaucoup d'eau et de savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Consulter un médecin.

Ingestion : Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement un médecin. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Inhalation : Transporter la personne à l'air frais et la maintenir dans un état confortable pour qu'elle puisse respirer. Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, tant aigus que différés

Symptômes/blessures après inhalation : Il peut y avoir une irritation de la gorge avec une sensation d'oppression dans la poitrine.

Symptômes/blessures après contact avec la peau : Une légère irritation peut se produire au point de contact.

Symptômes/blessures après contact avec les yeux : Une irritation et des rougeurs peuvent apparaître.

Symptômes/blessures après ingestion : Une irritation de la gorge est possible. Des nausées et des douleurs d'estomac peuvent survenir.

4.3. Indication de toute attention médicale immédiate et de tout traitement spécial nécessaire

Traiter les symptômes.

En cas de doute ou de persistance des symptômes, consulter un médecin.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Agents d'extinction appropriés : Utiliser des agents d'extinction à base de poudre sèche ou de dioxyde de carbone.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit n'est pas combustible dans des conditions de travail normales, mais en cas d'incendie, des fumées toxiques se forment et se dégagent.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et un équipement de protection approprié.

Les résidus d'incendie et les moyens d'extinction contaminés doivent être éliminés conformément à la réglementation en vigueur. Ne pas laisser les moyens d'extinction de pénétrer dans les égouts, les nappes phréatiques ou les cours d'eau.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un EPI approprié. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Laver le sol à l'eau. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les sections 7 et 8.

6.2. Précautions environnementales

Ne pas laisser pénétrer dans les eaux de surface, les égouts et les eaux souterraines. Si le produit répandu pénètre dans les canalisations menant aux égouts, informer immédiatement les autorités locales/la compagnie des eaux. Si le produit répandu pénètre dans des rivières ou des cours d'eau, informer l'Agence pour l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Entourer/absorber avec du sable, de la terre ou un produit de marque déposée, ou contacter le fournisseur pour obtenir des conseils. Verser à la pelle dans un conteneur marqué et éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise d'élimination des déchets.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir section 8 pour les vêtements de protection - Voir section 7 pour une manipulation sûre - Voir section 13 pour l'élimination.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sûre

Éviter les éclaboussures sur la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs.

Si le contact des mains avec le produit est inévitable, porter des gants en caoutchouc synthétique/PVC.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les incompatibilités éventuelles

- Conserver dans le récipient d'origine, bien fermé, en lieu sûr.
- Tenir hors de portée des enfants.
- Tenir à l'écart des flammes nues et des sources d'ignition.
- Tenir à l'écart des denrées alimentaires.

7.3. Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Voir section 1.2

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Ce produit n'a pas de limites d'exposition professionnelle.

8.2. Contrôle de l'exposition

Lorsque l'exposition peut se produire, des contrôles techniques doivent être mis en œuvre. Une évaluation des risques doit être effectuée et les EPI suivants peuvent être appropriés / nécessaires.

EPI	Article en cours d'utilisation	Déversement
Respirateurs	Pas nécessaire en cas d'utilisation normale et de ventilation adéquate. Si nécessaire, un demi-masque conforme à la norme EN140 et un filtre A1 conforme à la norme EN141.	Pas nécessaire en cas d'utilisation normale et de ventilation adéquate. Si nécessaire, un demi-masque conforme à la norme EN140 et un filtre A1 conforme à la norme EN141.
Gants	Gants de protection conformes à la norme EN 374 Nitrile ou PVC.	Gants de protection conformes à la norme EN 374 Nitrile ou PVC.
Dans l'ensemble	Vêtements et bottes résistant aux produits chimiques en cas d'exposition cutanée directe et/ou d'éclaboussures.	Vêtements et bottes résistant aux produits chimiques en cas d'exposition cutanée directe et/ou d'éclaboussures.
Lunettes de protection / Ecran facial	Lunettes de sécurité conformes à la norme EN 166	Écran facial conforme à la norme EN166 3F

Mesures générales de sécurité et d'hygiène : Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité. Le port de vêtements de travail fermés est recommandé. Stocker les vêtements de travail séparément. Tenir à l'écart des aliments, des boissons et des aliments pour animaux.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Aspect :	Émulsion de couleur jaune magnolia.
Odeur :	Forte odeur caractéristique de vanille.
Seuil olfactif :	Aucune donnée.
pH :	5.6 - 7.5
Point de fusion/point de congélation :	Pas de données disponibles.
Point d'ébullition initial/intervalle d'ébullition :	Pas de données disponibles.
Point d'éclair :	61 °C
Taux d'évaporation :	Aucune donnée disponible.
Inflammabilité :	Ininflammable. Ne favorise pas la combustion à des températures de travail normales.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité :	Non explosif/inflammable.
Pression de vapeur :	Pas de données disponibles.
Densité de vapeur :	Pas de données disponibles.
Densité relative :	0,98 - 1,005 g/cm ^{3}

Solubilité(s) :	Eau : Miscible pour former des émulsions blanches.
Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow) :	Pas de données disponibles.
Température d'auto-inflammation :	Pas de données disponibles.
Température de décomposition :	Pas de données disponibles.
Viscosité :	Non applicable.
Propriétés explosives :	Non explosif.
Propriétés oxydantes :	N'est pas un agent oxydant.
Combustibilité :	substance non réactive. Conserver à l'écart des agents oxydants puissants.

9.2 Autres informations

Aucune autre information pertinente

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Il ne s'agit pas d'un produit réactif.

10.2. Stabilité chimique

Chimiquement stable dans les conditions de stockage recommandées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Stable dans des conditions ambiantes normales et en cas d'utilisation conforme aux instructions.

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart des températures extrêmes, de la lumière directe du soleil et des agents oxydants puissants.

10.5. Matières incompatibles

Conserver à l'abri des agents oxydants puissants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition si le produit est stocké dans les conditions normales d'utilisation.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

La classification du produit a été effectuée par la méthode de calcul conformément au règlement 1272/2008, sur la base de la teneur en ingrédients dangereux :

Inhalation : De fortes concentrations de vapeur peuvent provoquer des effets nauséeux.

Peau/yeux : Le produit non dilué peut être irritant pour les yeux. Le contact prolongé ou répété du produit non dilué avec la peau peut dégraisser la peau et provoquer une irritation.

Ingestion : La toxicité orale est faible. Symptômes d'empoisonnement : Irritation de l'estomac.

a) toxicité aiguë : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
b) irritation/corrosion : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
c) sensibilisation : Peut entraîner une sensibilisation.
d) toxicité à doses répétées : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
e) cancérogénicité : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
f) mutagénicité : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
g) toxicité pour la reproduction : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
h) aspiration : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
i) STOT - exposition unique : aucune donnée expérimentale disponible.
j) STOT - exposition répétée : aucune donnée expérimentale disponible.

11.2. Autres données

Voir section 2.3

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

Nocif pour l'environnement et les poissons. Ne pas contaminer les étangs, les cours d'eau ou les fossés avec le produit chimique ou le récipient usagé.

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée expérimentale disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée expérimentale disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée expérimentale disponible

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Aucune donnée expérimentale disponible

12.6. Autres effets indésirables

Aucun autre effet n'est à mentionner.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

L'élimination du produit, des récipients vides et des emballages contaminés doit être effectuée conformément à la législation locale.

Éliminer le produit non utilisé dans son emballage d'origine comme un déchet dangereux.

Les récipients vides et les EPI contaminés doivent être considérés comme dangereux et éliminés de manière appropriée.

Le produit ne doit pas pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

Code de déchet suggéré 20 01 19.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Sans objet.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Sans objet.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport.

Sans objet.

14.4. Groupe d'emballage

Sans objet.

14.5. Risques environnementaux

Sans objet.

14.6. Précautions particulières pour l'utilisateur

Sans objet.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au code IBC.

Sans objet.

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementation/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifique à la substance ou au mélange

Ne contient pas de substances REACH soumises à des restrictions au titre de l'annexe XVII.
Ne contient aucune substance figurant sur la liste candidate de REACH.

Ne contient aucune substance de l'annexe XIV de REACH.

Cette FDS est fournie en conformité avec les règlements (CE) n° 1272/2008, 1907/2006, 2015/830 et 2020/878.

Règlement de 2002 sur le contrôle des substances dangereuses pour la santé (tel que modifié).

Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH) (tel que modifié).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance/ce mélange par le fournisseur.

SECTION 16 : Autres informations

N'utiliser que conformément aux instructions figurant sur l'étiquette.
Les opérateurs qui utilisent ce produit doivent être formés à son utilisation.
Les informations contenues dans cette fiche technique doivent être prises en compte lors de l'évaluation des risques dans le cadre de la réglementation COSHH.

Données de classification des ingrédients :

Toxicité aquatique chronique Cat.3 **H412 :** Nocif pour la vie aquatique avec des effets durables.

Numéro d'émission (date)	Section modifiée
Numéro 1 (mars 2017)	Première édition
Numéro. 2 (septembre 2023)	Mise à jour de la présentation et de la formulation.

Cette fiche de données de sécurité ne constitue pas une évaluation COSHH.
Les informations contenues dans cette fiche technique sont strictement à titre d'orientation générale et ne doivent pas être utilisées au-delà. Cette fiche est destinée à fournir des conseils généraux de santé et de sécurité pour la manipulation, le stockage et le transport de la préparation. Les informations fournies dans cette fiche technique sont exactes à la date de publication et seront mises à jour le cas échéant. Killgerm Chemicals Limited décline toute responsabilité en cas de perte, de blessure ou de dommage résultant du non-respect des informations et des conseils contenus dans cette fiche technique et/ou du non-respect des directives du fabricant, des données figurant sur l'étiquette du produit et de toute documentation technique d'utilisation associée.